

ASSOCIATIONS MILITANTES ÉCOLOGISTES : ESPÈCE EN DANGER ?

Sur proposition du ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a validé ce 21 juin la dissolution du collectif « Soulèvements de la Terre ».

Si Le Mouvement associatif ne cautionne aucune forme d'appel à la violence ou à la haine, et considère que tout auteur de violences ou de dégradations pourrait naturellement être appelé à en répondre devant la justice, nous ne pouvons qu'être inquiets du choix fait d'une dissolution.

Inquiets d'abord du symbole que représente la dissolution d'un groupement de défense de l'environnement à l'heure où tout nous indique que nous ne sommes pas à la hauteur de la crise écologique annoncée, et du signal ainsi envoyé.

Inquiets ensuite en constatant que cette décision s'inscrit dans une tendance récurrente depuis plusieurs mois consistant à criminaliser les militants écologistes et les associations de défense de l'environnement. Ainsi, le contrat d'engagement républicain entré en vigueur depuis un an et demi, annoncé comme un outil de lutte contre les séparatismes, a été mobilisé à plusieurs reprises à l'encontre d'associations de défense de l'environnement. Nous nous alarmons de voir les moyens anti-terroristes utilisés face à des militants écologistes, ainsi que de plusieurs amendements débattus à l'Assemblée nationale ou au Sénat visant à s'en prendre directement aux associations de protection de l'environnement.

Inquiets toujours car c'est également à la suite de la manifestation de Sainte-Soline que le gouvernement a critiqué l'action de la Ligue des Droits de l'Homme allant jusqu'à remettre en cause sa subvention. Ces attaques sont venues nous rappeler que la subvention est trop souvent perçue comme un instrument de soumission là où elle devrait permettre la mobilisation des associations au service du projet démocratique.

Inquiets enfin car cette dissolution nous renvoie au dialogue parfois difficile entre les acteurs associatifs et les pouvoirs publics. Alors que Le Mouvement associatif a toujours placé le dialogue et la concertation au cœur de son action, les alertes répétées de ces derniers mois contre les libertés associatives placent les associations dans une position toujours plus délicate. Il est urgent de revenir à un échange fort tel qu'il était prodigué dans la charte des engagements réciproques et de reconnaître les associations, dans la diversité de leurs modes d'action, comme des interlocuteurs essentiels face aux enjeux sociaux et environnementaux.

Car si nous devons être inquiets aujourd'hui, ce n'est pas tant de la radicalité des militants ou des associations écologistes que des enjeux climatiques qui sont face à nous.